

**Conseil d'établissement
Séance du 24 mars 2020**

Délibération n°7

**Portant approbation des demandes de subventions pour les associations étudiantes
dans le cadre de la CVEC**

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

Vu le Décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts

Vu l'avis de la commission « vie étudiante » du 6 mars 2020,

Considérant que la vie étudiante fait partie intégrante du projet de CY Cergy Paris Université,

Considérant que les projets portés par les étudiants interviennent dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement, de la solidarité et de l'engagement citoyen,

Considérant qu'à ce titre les associations étudiantes peuvent obtenir, dans le cadre de la CVEC, une aide financière par l'intermédiaire du Fonds de soutien et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE),

Considérant qu'il revient au conseil d'établissement d'approuver les subventions proposées par la commission vie étudiante,

Après en avoir délibéré, le conseil d'établissement du 24 mars 2020 :

Vote

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 39

Nombre de membres représentés : 4

Membres absents et non représentés : 6

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

Article 1er :

Les subventions proposées aux associations étudiantes par la commission vie étudiante dans le cadre de la CVEC, telles qu'annexées à la présente délibération, sont adoptées.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article dernier :

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de CY Cergy Paris Université,



François GERMINET

Transmise au rectorat le : 13/04/2020

Publiée le : 13/04/2020

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Annexe délibération n°7 du conseil d'établissement du 24 mars 2020

Subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre de la CVEC

ASSOCIATIONS	Objet	Lieu	Date	Coût en euros	Subvention demandée	Subvention directe	Subvention indirecte
GEOMOOV	Disneyland Paris	Marne la Vallée	05/04/2020	2 650,00 €	1 325,00 €	90,00 €	1 235,00 €
LED	Questions pour un Cyien : Quizz de culture générale	LARROUSSE - Chênes 2	31/03/2020	5 131,29 €	4 303,50 €	4000	216,60 €
REMEDI	Ciné club	Neuville	24/03/2020	506,84 €	506,84 €	0,00 €	500,00 €
LES TRIBUNS IEP	Championnat du monde de débat francophone : participation de 6 étudiants	BEYROUTH (Université)	Du 23 au 27/03	2 700,00 €	2 600,00 €	500,00 €	0,00 €
PORTALIS	Concours de Plaidoirie	Chênes	Du 11/03 au 1er avril	1 884,61 €	1 620,00 €	1 620,00 €	0,00 €
PORTALIS	Sortie à GO PARK	Cergy	11/03/2020	2 400,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	0,00 €
BDS IEP	Rencontre sportive inter-IEP : CRIT 2020	Aix en Provence	3-4-5 Avril 2020	15 931,00 €	4 531,00 €	3 000,00 €	0,00 €
CMI PHENIX	GALA Inter-CMI 2020	Cergy	24/04/2020	9 959,14 €	3 502,50 €	2 750,00 €	0,00 €
Back To Basics	Sortie Escape Game	PARIS	26/03/2020	450,00 €	120,00 €	120,00 €	0,00 €
ELSA CERGY	Moot Court Competition Edition 2020	TGI - Pontoise	avr-20	396,18 €	304,18 €	200,00 €	100
				42 009,06 €	20 413,02 €	13 880,00 €	2 051,60 €
					TOTAL CVEC	15 931,60 €	